

N D13-73

7CP/MINSANTE/SG/DPML/SDM/SV/BPV./-

Yaoundé, le

17 MARS 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de la Santé Publique, le Docteur MANAOUA Malachie, porte à l'attention de l'opinion publique qu'une alerte produit médical n°7/2025 a été émise par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) concernant la détection et la circulation de certains lots falsifiés de la spécialité **IBRANCE (Palbociclib) 125mg, gélule boîte de 21** fabriquée par les laboratoires **PFIZER** dans certains pays des régions africaine, de la méditerranée orientale et européenne, notamment : la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Liban, la Libye et la Turquie.

Il s'agit de neufs lots spécifiques utilisés dans le traitement de certains cancers du sein à un stade avancé chez l'adulte. Les lots incriminés **ne contiennent aucun principe actif pharmaceutique**. Leur utilisation expose les patients à un risque d'échec thérapeutique, d'aggravation de la maladie, voire de décès.

Les références des lots concernés, leurs dates de péremption ainsi que les pays de détection sont présentées dans le tableau ci-après :

Numéro de lot	Date de péremption	Déecté au/en
FS5173	271126	Côte d'Ivoire, Liban, Libye
GK2981	250630	Liban
GR6491	250630	Côte d'Ivoire, Türkiye
GS4328	260131	Côte d'Ivoire
GT5817	250630	Egypte
HJ8710	260228	Egypte
HJ8715	04/2028	Türkiye
LV1850	311028	Libye
TS2190	200529	Libye

Le Dr MANAOUA Malachie précise que ce produit ne dispose ni d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), ni d'une Autorisation Spéciale d'Importation et ne devrait pas se retrouver dans les circuits de distribution officiels.

Le Ministre de la Santé Publique réaffirme l'engagement du Gouvernement à protéger la santé des populations et à prévenir toute introduction ou circulation de ce produit sur le territoire national. Il appelle à une vigilance accrue et invite toute personne disposant d'informations pertinentes à les communiquer sans délai à ses services compétents via la boîte email :

✉vigilancedpmlcmr@gmail.com



Dr. Manoua Malachie